



6 mars 2019 :
Fin de la procédure
d'info/consult du CCE sur le PSE



Et maintenant ?

Après avoir construit des alliances de circonstances avec certaines organisations réformistes, la direction reste complètement à la dérive avec son projet de plan de réorganisation catastrophique. La CGT et SUD FPA toujours aussi constants et combatifs en dénoncent les conséquences iniques et mortifères tant pour l'AFPA et la formation professionnelle que pour ses salariés.

Ce CCE extraordinaire du 6 mars 2019 clôturait la procédure d'information/consultation de 4 mois initiée le 7 novembre par les 3 recueils d'avis légaux sur :

- Le projet de plan de réorganisation
- Le PSE
- Les congés de reclassement

La demi-journée initialement prévue s'est transformée en une mascarade d'une journée complète. A la sollicitation d'une organisation, la direction a décidé unilatéralement de changer les règles de représentativité au CCE, en la réduisant de 24 voix à 21 et en bouleversant les poids respectifs issus des élections.

Un fait unique, impensable, lamentable et assumé bien que s'asseyant sur des accords en vigueur : un déni de démocratie sociale à l'image de la déloyauté manifestée tout au long de cette longue procédure et bien en relation avec la défiance exprimée par le personnel.

Malgré le passage en force d'une direction sans scrupule ni vergogne, les délégations des 4 OS représentatives ont toutes refusé de prendre part au vote imposé au motif du caractère inacceptable de ces plans.

Pour la CGT et SUD FPA, le combat continue sur le plan politique pour un autre projet d'avenir, en cohérence avec une ligne unique :

- Pas de fermetures, pas de licenciements, mais de l'activité
- Défense de l'AFPA et de ses missions de service public justement valorisées
- Défense de tous les salariés et de leurs conditions de travail
- Garantir un service et un travail de qualité, adapté aux usagers de la formation professionnelle

C'est ce que nous irons porter au ministère du Travail le 15 mars pour exiger un engagement garanti de l'Etat dans son EPIC et pour ses salariés, tout en poursuivant la contestation du projet catastrophique de la direction devant les instances judiciaires compétentes.

C'est ce que nous défendrons et échangerons avec le personnel dans les centres et sur les lieux de travail.

Montreuil, le 6 mars 2019